

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CNP ASSUR EQUILIBRE (FCP19980018)

Part B (FR0010323964) Part A Part T

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA)

soumis au droit français géré par SIENNA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

CNP ASSUR EQUILIBRE est un fonds multi-actifs (actions, obligations et monétaires). Il gère de façon discrétionnaire des actifs financiers français et étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).

Le fonds vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indicateur de référence en profitant des opportunités de marchés (taux et actions).

Indicateur de référence : l'indicateur de référence est composé comme suit :

-25 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (coupons nets réinvestis), indice représentatif de la performance des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans (code : LET3TREU:IND). Informations disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com>.

-25 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 5-7 ans (coupons nets réinvestis), indice représentatif de la performance des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 5 et 7 ans (code : LET5TREU:IND). Informations disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com>.

-25 % MSCI EUROPE DNR euro (dividendes nets réinvestis / cours de clôture), indice mesurant la performance des bourses européennes (code : MSDEE15N). Informations disponibles sur le site <https://www.msci.com/index-solution>.

-25 % MSCI World ex Europe DNR euro (dividendes nets réinvestis / cours de clôture) indice mesurant la performance des bourses mondiales hors bourses européennes (code : MSDEWEUN Index). Informations disponibles sur le site <https://www.msci.com/index-solutions>.

Caractéristiques essentielles du FIVG :

En vue d'atteindre son objectif de gestion, le fonds poursuivra une stratégie active d'allocation entre ses trois poches d'actifs « Actions », « Taux » et « Diversification » et deux approches de gestion seront mises en oeuvre :

- Une gestion directe en ligne à ligne dans le cadre de la poche « Taux »,
- Une gestion au travers d'OPC pour chacune des trois poches.

Les OPC sont sélectionnés par la société de gestion en fonction de l'analyse du rapport risque/performance de chaque OPC. La sélection des OPC repose sur des critères quantitatifs (performance, analyse des risques, frais ...), complétés le cas échéant de critères qualitatifs (process de gestion, reporting ...).

Le gérant pourra recourir, de manière discrétionnaire, à une surexposition ou à une sous-exposition du portefeuille du fonds par rapport à son indicateur de référence, dans la limite des allocations suivantes :

• Une poche « Actions » (entre 20 % et 70 % de l'actif net) :

Cette poche est investie en OPC actions. Pour la sélection des OPC, le gérant ne s'imposera aucune contrainte en termes de secteurs ou de capitalisation ou de zones géographiques. Toutefois il diversifiera ses investissements afin que le risque ne soit pas concentré sur un seul secteur ou sur un seul type de capitalisation ou sur une seule zone géographique. Le fonds pourra être investi jusqu'à 5 % de son actif net en OPC actions exposés aux marchés émergents et pourra avoir recours aux « trackers » pour ajuster l'exposition globale sur les marchés actions en cours de journée, notamment dans le cas de souscriptions importantes ou de fortes variations de marchés.

• Une poche « Taux » (entre 30 % et 80 % de l'actif net) :

Le gérant mettra en oeuvre une stratégie de courbe qui consiste à sélectionner les points de la courbe des taux offrant le meilleur couple rendement/risque ainsi qu'une stratégie de sélection des titres qui consiste à tirer parti du supplément de rémunération en fonction des risques de signatures et des perspectives de rendement.

La poche « Taux » sera constituée de 2 sous-poches :

- une sous-poche « obligataire » investie en obligations et titres de créance de tous émetteurs de la zone euro et/ou en dehors de la zone euro et libellés en euro, en direct et/ou au travers d'OPC obligataires*. La fourchette de sensibilité est comprise entre 1 et 10.
- et, dans la limite de 10 % de son actif net, d'une sous-poche « monétaire » investie en instruments du marché monétaire de la zone euro en direct et/ou au travers d'OPC monétaires*.

Le Fonds pourra être exposé aux marchés de taux des pays émergents dans la limite de 5 % de son actif net.

Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits « spéculatifs » et pourront représenter jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Le Fonds pourra être exposé dans la limite de 10 % de son actif net aux marchés émergents.

• Une poche « Diversification » (jusqu'à 20 % de l'actif net) :

Le fonds peut être investi dans les OPC suivants :

- en OPC multi-actifs*, jusqu'à 10 % de l'actif net,
- en OPC de multigestion alternative, jusqu'à 10 % de l'actif net.

* Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

CNP ASSUR EQUILIBRE pourra intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le Fonds ne recourt pas aux TRS (Total Return Swaps).

CNP ASSUR EQUILIBRE pourra recourir aux dépôts et aux emprunts d'espèces

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Recommandation : Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats : la valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du FIA par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Profil de risque et rendement



> La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

> Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de ce FIVG y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

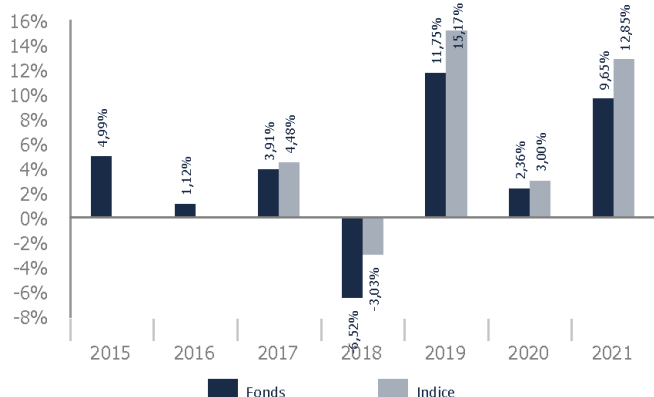
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1.00 % maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de SIENNA GESTION, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par ce FIVG sur une année	
Frais courants	2.26 % (*)
Frais prélevés par ce FIVG dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2021, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com

Performances passées



AVERTISSEMENT : Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Création de la part B : 2006

Devise : Euro

Remarques : Le 3 mars 2008, le FIA a changé d'indicateur de référence (anciennement 25% Effas Bond Euro Government 3-5Y C TR EUR + 25% Effas Bond Euro Government 5-7Y C TR EUR + 25% MSCIEN Europe + 25% MSCIEN Monde hors Europe)

Date de création du fonds : 06/02/1998

Informations pratiques

> **Dépositaire :** CACEIS BANK.
> **Commissaire aux comptes :** DELOITTE & ASSOCIES.
> **Forme juridique :** Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG).
> **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / valeur liquidative du fonds / Information sur chaque part :** disponibles sur demande auprès de **SIENNA GESTION** - Service Reporting - 18 rue de Courcelles 75008 Paris ou par email à l'adresse suivante : sienna-gestion@sienna-im.com
> **Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FIA peuvent être soumis à taxation. Pour toute question à ce sujet, nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.

Ce FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

Part « B » : part ouverte à tous souscripteurs et destinée notamment à servir de support de contrat d'assurance vie en unité de compte de la compagnie d'assurance CNP ASSURANCES commercialisés par des intermédiaires agréés.

La responsabilité de **SIENNA GESTION** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.

Ce FIVG est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
SIENNA GESTION est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **05-09-2022**.